



# LES 24 HEURES DE BOURGES À LA MARCHÉ



Chers amis Marcheurs,

L'US Berry Athlétisme a le plaisir de vous inviter à la 17ème édition des **24 Heures de Bourges 2014**.

Cette épreuve, qualificative à Paris-Colmar 2014 se déroulera sur le traditionnel circuit des Rives d'Auron.

Vous trouverez en annexe, le Règlement de l'épreuve ainsi que le formulaire de réservation des hébergements à retourner avec votre engagement.

Maryline PLÉE

## 1<sup>er</sup> et 2 mars 2014



### PROGRAMME

#### Samedi

- ◆ Petit déjeuner à partir de 7 h 00 (4,00 €)
- ◆ Accueil à partir de 8 h 00
- ◆ **Repas Marcheurs à 11 h 00** (12,00 €)
- ◆ Restauration chaude midi et soir (12,00 €)
- ◆ **Départ 13 h 00**

#### Dimanche

- ◆ Petit déjeuner à partir de 6 h 00 (4,00 €)
- ◆ Restauration chaude le midi (12,00 €)
- ◆ **Arrivées à 13 h 00**
- ◆ **Remise des récompenses à 15 h 00**
- ◆ Vin d'honneur offert par la Ville de Bourges

### HÉBERGEMENT- RESTAURATION

- ◆ Hébergement possible **sur réservation** vendredi soir, samedi soir et dimanche soir : A partir de 23,00 € par personne (petit déjeuner compris).
- ◆ Pasta-party vendredi soir **sur réservation** : 9,00 €.
- ◆ Restauration chaude ouverte samedi midi, samedi soir et dimanche midi : 12,00 € le repas.
- ◆ Petit déjeuner samedi et dimanche : 4,00 €.

### ÉPREUVES

24 Heures Hommes - 24 Heures Femmes

- ◆ **Boucle de départ de 540 m puis circuit en ville de 2688 m avec passage dans le hall du Carré d'Auron. Petite boucle de 629 m pour finir à 24 heures précises.**
- ◆ Permanence médicale et podologie

### ÉPREUVE PAR ETAPES

Une épreuve de 2 étapes de 6 heures sera organisée hors Championnats.

1<sup>ère</sup> étape : samedi 13h00 à 19h00

2<sup>ème</sup> étape : dimanche 7h00 à 13h00

Les classements seront faits par addition des distances parcourues au cours des deux étapes (le classement hommes et le classement femmes seront distincts).

### RENSEIGNEMENTS

Maryline PLÉE

12, avenue du Général Leclerc  
18700 AUBIGNY SUR NÈRE

☎ 02 48 81 01 39 - ☎ 06 86 35 70 38

Email : [maryline.plee18@orange.fr](mailto:maryline.plee18@orange.fr)



**BOURGES**  
*soutient l'exploit !*



# BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner **avant le 19 février 2014** à :

**Maryline PLÉE**

12, avenue du Général Leclerc

18700 AUBIGNY SUR NÈRE

Email : [maryline.plee18@orange.fr](mailto:maryline.plee18@orange.fr)

## INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM : .....

Prénom : .....

Nationalité : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Email : .....

Date de Naissance : ..... / ..... / 19.....

N° de licence : .....

Club : .....

Pour les athlètes non licenciés à la FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an, doit être joint à la présente inscription.

## INSCRIPTION ETAPES

NOM : .....

Prénom : .....

Nationalité : ..... Sexe : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Email : .....

Date de Naissance : ..... / ..... / 19.....

N° de licence : .....

Club : .....

Pour les athlètes non licenciés à la FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an, doit être joint à la présente inscription.

Joindre le chèque d'inscription (17 € pour les licenciés – 30 € pour les non licenciés) à l'ordre de « US Berry Athlétisme ».  
**NB : A partir du 20 février, les droits d'engagement sont de 27 € pour les licenciés et 50 € pour les non-licenciés.**

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT

- ◆ L'épreuve sera régie par les règlements de la FFA, complétés par le règlement général des épreuves de Grand Fond.
- ◆ **Le départ de l'épreuve sera donné Allée René Ménard et les athlètes devront effectuer une petite boucle avant de partir sur les grandes boucles.**
- ◆ **Lors de la dernière demi-heure, les athlètes resteront sur la petite boucle sans aucun accompagnateur. L'épreuve sera arrêtée à 24 heures par un coup de pistolet, la distance exacte parcourue sera alors mesurée.**
- ◆ Un poste de ravitaillement officiel sera mis à la disposition des marcheurs par l'organisation.
- ◆ Toutes les équipes d'accompagnateurs devront s'installer impérativement dans la zone prévue sur le Plateau d'Auron.
- ◆ Les athlètes devront porter, en permanence, le dossard fourni par l'organisation. Celui-ci sera placé sur la poitrine, et devra être visible de jour comme de nuit. Pendant la nuit, le port d'une chasuble réfléchissante est obligatoire.
- ◆ Les accompagnateurs pédestres et cyclistes sont autorisés sur le grand circuit mais ne doivent en aucun cas gêner la circulation, ou les autres athlètes.
- ◆ Seront récompensés :
  - les 20 premiers athlètes masculins ayant parcouru au moins 160 km;
  - les 10 premières athlètes féminines ayant parcouru au moins 140 km;
  - Les 3 premiers de l'épreuve par étape.
- ◆ Pour l'indemnisation des frais de déplacement, les mêmes critères seront retenus. Les non licenciés et les participants aux étapes ne peuvent prétendre à indemnisation.